

MODIFICATIONS DES TRAITEMENTS DE DONNÉES SOUMIS À FORMALITÉS : QUELLES DÉMARCHES ?

La modification du traitement est-elle substantielle ?

OUI

NON

Le traitement a été initialement mis en œuvre dans le cadre d'une déclaration de conformité à un référentiel

Le traitement a été initialement mis en œuvre après autorisation de la CNIL

Aucune démarche auprès de la CNIL

Après modification, le traitement est **conforme au référentiel**

Après modification, le traitement n'est **pas conforme au référentiel**

Après modification, le traitement est **conforme au référentiel**

Après modification, le traitement n'est **pas conforme au référentiel**

Aucune démarche auprès de la CNIL

Démarche auprès de la CNIL

Aucune démarche auprès de la CNIL

Démarche auprès de la CNIL

Notes :

Pour les traitements de données relatifs aux recherches, études ou évaluations, il convient de transmettre l'avis du comité d'éthique compétent.

Modification du registre des activités de traitement et documentation interne du responsable de traitement.